



ancenis-saint-gereon.fr

## DÉCISION MUNICIPALE N°2025-dec170

### Sollicitation d'une subvention dans le cadre d'un projet d'aménagement et de sécurisation du boulevard Pierre et Marie Currie

#### LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

**VU** la délibération n° 072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

**VU** la délibération n°2024-132 en date du 19 novembre 2024, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé, et en particulier de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour toutes les opérations de fonctionnement et d'investissement prévues au budget, et sans limitation de montant,

**CONSIDÉRANT** que la collectivité a pour projet l'aménagement et la sécurisation du boulevard Pierre et Marie Currie

**CONSIDÉRANT** la mise à disposition de financement disponible au titre du dispositif du Fonds vert.

#### DÉCIDE

**Article 1** : de solliciter un financement selon le plan de financement ci-dessous, sur la base d'un coût projet estimé à 163 280,18 € HT

DEPENSES		RECETTES	
		Organisme	Montant
Travaux de voirie	148 695,85 €	Fonds Vert - aménagements cyclables	40 820,05 €
Signalisation horizontale	913,66 €	Sollicitation à hauteur de 25% du cout projet)	
Signalisation verticale	13 670,67 €	Autofinancement	122 460,14 €
<b>Montant HT</b>	<b>163 280,18 €</b>	<b>Montant HT</b>	<b>163 280,18 €</b>

**Article 2** : d'autoriser la signature de tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

**Article 3** : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**Article 4** : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 19 septembre 2025

Le maire,  
**Rémy ORHON**



Acte publié ou notifié le **19 SEP. 2025**

*Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.*